



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 26 AVRIL 2017

COMITÉ DIRECTEUR DES 25 ET 26 AVRIL 2017 DÉCISIONS

26^e JOURNÉE DU TOP 14

Initialement programmé le samedi 6 mai à 21H00, le coup d'envoi des matches de la 26^e et dernière journée de la phase régulière de TOP 14 sera avancé de 15 minutes. L'ensemble des rencontres sera diffusé en direct et en multiplex sur CANAL+, avec un coup d'envoi donné à **20H45** sur les terrains.

PHASES FINALES 2017

Le Comité Directeur a arrêté la programmation des demi-finales de PRO D2 et du second barrage de TOP 14.

DEMI-FINALES PRO D2

- **Samedi 13 mai à 21H00**, en direct sur CANAL+ Sport et Eurosport 2
- **Dimanche 14 mai à 14H15**, en direct sur Eurosport 2 et France 3 Régions

Pour rappel, les demi-finales opposeront les équipes classées de la 2^e à la 5^e place de la phase régulière, les équipes classées 2^e et 3^e recevant respectivement celles classées 5^e et 4^e.

BARRAGES TOP 14

- **Vendredi 19 mai à 21H00**, en direct sur CANAL+
- **Samedi 20 mai à 17H00**, en direct sur CANAL+

Pour rappel, les barrages opposeront les équipes classées de la 3^e à la 6^e place de la phase régulière, les équipes classées 3^e et 4^e recevant respectivement celles classées 6^e et 5^e.

./..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LABEL STADES 2017

Le Comité Directeur a entériné l'attribution du Label Stades à deux nouveaux clubs :

- Stade Français Paris, stade Jean-Bouin : **Label Rugby Elite** (précédemment Label Rugby Pro)
- AS Béziers Hérault, stade de la Méditerranée : **Label Rugby Pro**

Le bilan de l'application du Label Stades 1^{ère} génération applicable sur la période 2012-2017 sera publié au terme de cette saison.

A partir de la saison prochaine, le Label Stades 2^e génération (2017-2023) sera mis en application avec l'ensemble des critères revus à la hausse.

DEMI-FINALES 2018 DE TOP 14

La LNR a lancé le 22 mars 2017 la consultation pour la désignation de la ville hôte des demi-finales 2018 du TOP 14. Sept candidatures ont été reçues : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice et Saint-Etienne.

Après examen de ces candidatures, le Comité Directeur a décidé de retenir trois villes pour la deuxième et dernière phase de la consultation :

- **Bordeaux**, Matmut Atlantique
- **Lyon**, Parc OL
- **Saint-Etienne**, stade Geoffroy-Guichard

Plusieurs éléments ont été pris en compte lors de cette sélection et notamment :

- L'engagement de la ville candidate et, le cas échéant, du gestionnaire du stade de faire des demi-finales un événement majeur de la saison sur son territoire en accompagnant la LNR sur leur promotion ;
- La capacité d'accueil du stade et la qualité de ses infrastructures ;
- La capacité hôtelière dans l'agglomération ;
- Les conditions financières et le modèle économique de l'offre.

La ville-hôte des demi-finales 2018 de TOP 14 sera désignée, parmi ces trois candidatures, lors du prochain Comité Directeur de la LNR qui se tiendra le vendredi 26 mai à Marseille.

././.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉVISION DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

A compter de la saison 2017/2018, le règlement disciplinaire de la LNR évoluera afin de prendre en compte le décret du 1^{er} août 2016 relatif au règlement disciplinaire-type des fédérations sportives agréées. Ces évolutions concerneront plusieurs dispositions, dont :

- **Les délais de convocations**, qui passeront de 15 à **7 jours**, permettant une accélération des procédures ;
- **L'élargissement des personnes soumises au pouvoir disciplinaire**, permettant à la LNR de sanctionner
 - tout membre, préposé, salarié ou bénévole des sociétés sportives **non licencié**, mais agissant « en qualité de dirigeant ou de licencié de fait »,
 - toute personne n'étant plus licenciée au moment de l'audition ;
- **Les amendes à l'encontre des personnes physiques** pourront aller jusqu'à **45 000 €** alors qu'elles étaient plafonnées à 1 500 €.